

**ALCATEL SUBMARINE NETWORKS**

Société par actions simplifiée au capital de 112 013 478 €  
Siège social : 1 Avenue du Canada 91940 Les Ulis  
389 534 256 R.C.S Evry



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le trente juin,

la société ASN Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 1 avenue du Canada, 91940 Les Ulis, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 414 724 864, représentée par Monsieur Christian Bodin, dûment habilité aux fins des présentes,

après avoir désigné Monsieur Pascal Rémy aux fins d'assurer les fonctions de secrétaire de séance, habilité à certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

a pris les décisions suivantes en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée Alcatel Submarine Networks (la **Société**) :

**PREMIERE DECISION** *(approbation des comptes de l'exercice 2024)*

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 26 618 071 euros.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'un montant de 116 334.91 euros a été enregistré au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement aux termes de l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé et correspond à une fraction des amortissements ou loyers des véhicules de tourisme non déductible.

**DEUXIEME DECISION** *(affectation du résultat)*

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 26 618 071 euros au compte report à nouveau, lequel sera porté de 79 395 188 euros à 106 013 259 euros après affectation du résultat.

Aucun dividende ne sera versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'associé unique rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les distributions de dividendes qui ont été effectuées au cours des trois derniers exercices :

<i>Exercices</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Nombre d'actions au 31/12	37 337 826	37 337 826	37 337 826
Distribution à l'associé unique	-	-	-
Dividende net par action	-	-	-

**TROISIÈME DÉCISION** *(conventions réglementées)*

Il est rappelé qu'en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes n'ont pas l'obligation d'émettre un rapport spécial sur les conventions visées par ledit article lorsque la société ne comprend qu'un seul associé. L'associé unique prend acte des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles que listées en annexe au présent procès-verbal. L'associé unique déclare approuver tous les termes de ces conventions.

**QUATRIÈME DÉCISION** *(pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'associé unique et pour les formalités)*

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique de la Société et par le secrétaire.

ASN Holding,  
Associé unique

Signé par :  
**Christian Bodin**  
7B7E47A039934CA...

Représentée par  
Christian Bodin

Le secrétaire

DocuSigned by:  
**Pascal Rémy**  
45E842A56F1D476...

Pascal Rémy

## **Annexe**

### **Liste des conventions réglementées conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé :**

- *Services agreement NSN OY-ASN\_2022.*

BILAN-ACTIF en milliers d'euros	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Frais de développement	14 651	14 651	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	35 295	30 366	4 929	6 544
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>49 946</b>	<b>45 017</b>	<b>4 929</b>	<b>6 544</b>
Terrains	2 386	32	2 354	2 355
Constructions	151 236	67 019	84 216	80 969
Installations techniques, matériel	209 429	136 648	72 781	61 885
Autres immobilisations corporelles	13 669	7 268	6 401	6 706
Immobilisations en cours	27 857	-	27 857	34 880
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>404 576</b>	<b>210 967</b>	<b>193 609</b>	<b>186 794</b>
Autres participations	363 552	176 869	186 683	174 638
Créances rattachées à des participations	-	-	-	253
Autres immobilisations financières	660	-	660	629
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>364 212</b>	<b>176 869</b>	<b>187 343</b>	<b>175 520</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>818 734</b>	<b>432 853</b>	<b>385 881</b>	<b>368 858</b>
Matières premières, approvisionnements	51 157	11 066	40 092	44 002
En cours de production de biens	32 479	7 385	25 094	29 203
En cours de production de services	18 733	-	18 733	9 492
Produits intermédiaires et finis	615	-	615	3 626
<b>TOTAL Stock</b>	<b>102 985</b>	<b>18 451</b>	<b>84 534</b>	<b>86 323</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	23 490	-	23 490	9 018
Clients et comptes rattachés	391 923	718	391 205	336 600
Autres créances	163 057	-	163 057	89 088
<b>TOTAL Créances</b>	<b>554 980</b>	<b>718</b>	<b>554 262</b>	<b>425 688</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	17 275	9	17 266	5 974
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>17 275</b>	<b>9</b>	<b>17 266</b>	<b>5 974</b>
Charges constatées d'avance	2 007	-	2 007	842
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>700 737</b>	<b>19 177</b>	<b>681 559</b>	<b>527 844</b>
Ecart de conversion actif (VI)	28	-	28	-
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>1 519 499</b>	<b>452 030</b>	<b>1 067 469</b>	<b>896 702</b>

Copie certifiée conforme à l'original

*Pascal Remy*  
Pascal Remy

BILAN-PASSIF en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	112 013	112 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	49 388	49 388
Réserve légale	24 580	24 580
Autres réserves	3 949	3 949
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>28 528</b>	<b>28 528</b>
Report à nouveau	79 395	93 161
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>26 618</b>	<b>-13 766</b>
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	345	685
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>296 288</b>	<b>270 010</b>
Avances conditionnées	703	-
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>703</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques et charges	66 284	65 884
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>66 284</b>	<b>65 884</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	3 055
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>-</b>	<b>3 055</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	347 228	211 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	270 925
Dettes fiscales et sociales	59 481	48 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	11 577
Autres dettes	10 056	14 425
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>695 525</b>	<b>557 287</b>
Produits constatés d'avance	8 669	467
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>704 194</b>	<b>560 809</b>
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>1 067 469</b>	<b>896 702</b>

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	1 499	3 626	5 125	4 209
Production vendue services	40 926	1 040 861	1 081 787	1 134 331
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>42 424</b>	<b>1 044 487</b>	<b>1 086 912</b>	<b>1 138 539</b>
Production stockée			-27 724	-20 749
Production immobilisée			1 147	1 272
Subventions d'exploitation			5 328	-671
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			34 456	24 303
Autres produits			130	5
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 100 249</b>	<b>1 142 700</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			233 185	317 252
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-21 001	-18 115
Autres achats et charges externes			721 052	685 363
Impôts, taxes et versements assimilés			20 526	20 058
Salaires et traitements			105 109	95 486
Charges sociales			39 906	34 495
Dotations d'exploitation	Dotations aux amortissements		26 001 598	22 688 807
	sur immobilisations	Dont montant de l'amort. du fonds de commerce	-	-
		Dotations aux provisions	-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	9 548	9 548 307
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 161	5 161 294
Autres charges			154	148
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 148 391</b>	<b>1 172 086</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-48 142</b>	<b>-29 386</b>
Produits financiers de participations			52 559	30 899
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			882	2 280
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 478	7 986
Différences positives de change			33 117	46 476
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>99 036</b>	<b>87 642</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 716	832
Intérêts et charges assimilées			3 119	4 937
Différences négatives de change			65 415	86 763
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>72 250</b>	<b>92 532</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>26 786</b>	<b>-4 890</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-21 355</b>	<b>-34 276</b>

**Compte de résultat (suite)**

COMPTE DE RESULTAT (suite) en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 102	170
Produits exceptionnels sur opérations en capital	41	3 068
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 549	4 327
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>38 692</b>	<b>7 565</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	596	49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 696	858
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>2 292</b>	<b>907</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>36 400</b>	<b>6 658</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	2 848	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 421	-13 852
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>1 237 978</b>	<b>1 237 907</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>1 211 359</b>	<b>1 251 673</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>26 618</b>	<b>-13 766</b>

## ANNEXES

Annexes au bilan présenté avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total s'établit à 1 067 469 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste.

L'exercice, d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre dégage un bénéfice de 26 618 milliers d'euros.

Tous les tableaux et notes présentés au titre de cette annexe sont établis en milliers d'euros sauf mention contraire.

<b>Informations générales :</b> .....	<b>6</b>
Note 1. Principes, règles et méthodes .....	6
Note 2. Informations fiscales, consolidées et sociales .....	11
Note 3. Evènements significatifs de l'exercice .....	12
Note 4. Informations diverses .....	12
<b>Notes sur le bilan :</b> .....	<b>13</b>
Note 5. Immobilisations incorporelles .....	13
Note 6. Immobilisations corporelles .....	14
Note 7. Immobilisations financières .....	15
Note 8. Stocks et en-cours .....	16
Note 9. Créances d'exploitation .....	17
Note 10. Etat des échéances des créances .....	18
Note 11. Situation nette .....	19
Note 12. Provisions .....	19
Note 13. Dettes financières et autres emprunts .....	21
Note 14. Dettes d'exploitation .....	22
Note 15. Etat des échéances des dettes .....	22
Note 16. Charges à payer .....	23
Note 17. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan .....	23
<b>Notes sur le résultat :</b> .....	<b>23</b>
Note 18. Chiffre d'affaires .....	23
Note 19. Résultat courant .....	23
Note 20. Résultat exceptionnel .....	25
Note 21. Impôts sur les bénéfices .....	25
<b>Renseignements complémentaires :</b> .....	<b>26</b>
Note 22. Effectifs (moyenne annuelle) .....	26
Note 23. Engagements hors-bilan .....	26
Note 24. Renseignements concernant les filiales et participations .....	28

## Informations générales :

### Note 1. Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société Alcatel Submarine Networks (« ASN ») ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour des différents règlements.

Ils sont établis dans le respect de la règle de prudence, conformément aux objectifs de régularité et de sincérité :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet .

Tous les chiffres sont mentionnés en milliers d'euros sauf mention contraire.

#### 1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (valeur d'apport ou prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Elles ne comprennent pas d'intérêt d'emprunt spécifique à leur réalisation.

Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations corporelles.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 10 à 33 ans,
- Agencements Installations : 10 ans,
- Matériels, équipements, outillages : 1 à 10 ans,
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La société retient l'amortissement dégressif comme amortissement fiscal dès que la législation fiscale le permet. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement pour dépréciation est considérée comme un amortissement dérogatoire figurant au passif du bilan avec les provisions réglementées. La société a cessé d'opter pour cette option à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne constate désormais qu'une reprise des amortissements dérogatoires.

#### 1.2 Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels, brevets et à la capitalisation jusqu'en 20216 d'une partie des dépenses de Recherche et développement qui ont été intégralement dépréciées en 2018.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les dépenses de recherches doivent respecter **six critères** pour être capitalisées :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- La façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

La société doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour les résultats de recherche issus de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Ces conditions n'étant pas remplies pour les projets de recherche en cours de développement, les dépenses sont systématiquement enregistrées en charge à l'exception de celles, financées par des contrats clients, enregistrées dans les encours commerciaux.

Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations incorporelles.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Brevets et licences : 1 à 10 ans,
- Logiciels : 1 à 5 ans.

### 1.3 Immobilisations financières

Elles comprennent les titres de participation de ses filiales étrangères c'est à dire ASN UK, ASN USA, ASN Denmark, ASN Norway, ASN Brazil, ASN Capo Verde, ASN Hong Kong et les titres de sa filiale française Alcatel Submarine Networks Marine. La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la quote-part de situation nette par le passif s'avère inférieure à la valeur des titres.

### 1.4 Stocks

Les matières et approvisionnements comprennent le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks sont évalués selon la méthode des coûts standard.

Les produits intermédiaires, les produits finis et travaux en cours de production des biens comprennent le coût des matières premières consommées et les coûts de production. La technique du coût standard (sans prise en compte des coûts de sous activité) est utilisée. Cette méthode inclut les charges variables et les coûts des salaires concourant à la production. Le calcul exclut les frais d'études, commerciaux, et financiers.

Une provision pour dépréciation est effectuée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Les stocks de travaux en cours de production de services correspondent aux charges encourues sur les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. note 1.7).

Une partie des coûts fixes est réintégrée dans les stocks et les travaux en cours et comprennent des frais de production, des frais d'installation, des frais logistiques, des frais liés à la location ou entretien du site ainsi que des frais informatiques.

### 1.5 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Selon l'avancement du contrat, une provision pour dépréciation ou une contingence sur contrat est comptabilisée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

### 1.6 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les ajustements de cours au 31 décembre font l'objet, conformément au principe de prudence, d'une provision pour risque pour les pertes latentes non couvertes par une garantie ou couverture de change, les produits latents restent sans influence sur le résultat.

### 1.7 Marchés à long terme

Le principal de l'activité d'Alcatel Submarine Networks («ASN») est constitué de marchés à long terme de fournitures et pose de liaisons sous-marines dont l'exécution se déroule sur plusieurs exercices.

Le chiffre d'affaires représente les ventes de biens et services réalisés au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients.

Les activités principales du Groupe comprennent :

- La vente de câbles avec installation et étude préalable,
- Les prestations de maintenance ou réparation,
- La vente de biens divers (DAS).

Le montant des ventes comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Dans le cas où des pénalités seraient susceptible d'être encourues dans le cadre d'un contrat avec un client (montant estimable et sortie de ressource probable), celles-ci viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat.

#### Vente de câble avec installation et étude préalable

Les contrats portant sur la vente de câbles avec installation et étude préalable constituent le principal de l'activité de la société ASN.

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, avec une mesure de la progression basée sur la méthode des jalons techniques prédéterminés dans le cadre d'un contrat avec un client.

#### Prestations de maintenance ou réparation

Les contrats clients portant sur des prestations de maintenance ou réparation incluent généralement une seule obligation de performance.

Pour les prestations de maintenance ou réparation, le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par la prestation du Groupe au fur et à mesure qu'elle est exécutée. Ainsi, l'obligation de performance est considérée comme étant satisfaite en continu.

Pour les prestations de maintenance, la reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance. Ces prestations étant rendu en continu sur la durée du contrat, le chiffre d'affaires est reconnu de manière étalée et à un rythme identique sur toute la durée du contrat.

Pour les prestations de réparation, la reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance. Ainsi, le chiffre d'affaires est reconnu à chaque prestation de réparation réalisée.

#### Vente de biens divers

Les contrats clients portant sur la vente de biens divers (exemple du DAS) incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien.

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

### 1.8 Passif

Un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

### 1.9 Provision pour garantie

La société accorde des garanties dans le cadre des marchés qu'elle réalise avec ses clients. L'évaluation de la provision repose sur l'avancement des contrats en cours et une évaluation de risques spécifiques.

### 1.10 Provision pour engagements de retraite et médaille du travail - voir détails en note 12

#### 1.10.1 Provision pour engagements de retraite

Tous les engagements de la société sont provisionnés sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation par tranche d'âge, l'évolution des salaires et l'âge de départ à la retraite.

#### 1.10.2 Provision pour médaille du travail

La provision pour médaille du travail a été calculée selon les mêmes hypothèses que les indemnités de départ en retraite.

Les indemnités sont versées en fonction du nombre d'années de présence du salarié dans la société.

### 1.11 Transferts de charges

Le compte transfert de charges est utilisé pour transférer les charges comptabilisées initialement en charges selon leur typologie (exploitation, financières ou exceptionnelles).

### 1.12 Instruments financiers (actif/passif)

#### Application du règlement ANC 2015-05 Art 628-11 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

ASN France est exposée au risque de change lié à des opérations prévisionnelles libellées en dollars américains (USD) en lien avec son exploitation (produits et charges). Afin de couvrir ce risque, ASN France met en place des couvertures de change visant à sécuriser les cours des dépenses indirectes couvertes annuellement. Les instruments dérivés utilisés sont des contrats à terme, dont la maturité peut être ajustée par la mise en place de swaps de change.

ASN France a initialisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis appliqué à la clôture des comptes au 31 décembre 2024 les dispositions du règlement ANC 2015/05 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture d'application obligatoire aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En l'application de l'ANC 2015-05 Art 628-11 « les produits et charges (latents ou réalisés) relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. Par symétrie, le résultat de la couverture est présenté dans le même poste ou à défaut dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert.»

Les principaux changements opérés ont été les suivants :

**(a) Réévaluation des comptes de tiers**

En l'application de l'article 420-5 du PCG, ASN Marine doit présenter ses créances et dettes en monnaie étrangère au cours de clôture.

Les différences de conversion doivent être constatées :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (476),
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (477).

**(a) Présentation du compte de résultat au cours couvert moyen**

Les factures ou réceptions qui impactent le compte de résultat en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours couvert initial.

A la clôture des comptes, un ajustement a été comptabilisé afin de présenter le compte de résultat couvert de la période au cours couvert spot moyen.

**(b) Effets réalisés des couvertures**

Les effets des couvertures échues ont été différés au bilan en écart de conversion.

**(c) Effets des lettrages**

Les effets liés aux lettrages des factures de 2024 ont été différés au bilan en écart de conversion.

**(d) Constat du report / déport**

En l'application de l'article 628-13 du PCG, ASN Marine a retenu l'option de constater le report ou déport en résultat au même moment que la transaction couverte.

Ainsi, le report / déport est constaté au prorata de l'avancement des éléments couverts.

**(e) Effets latents des couvertures**

En l'application de l'article 628-11, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Afin d'assurer cette symétrie, le solde des écarts de conversion au titre de la comptabilité de couverture USD a été soldé en contrepartie d'une écriture impactant le compte 521 Instruments financiers à terme.

Ainsi les impacts comptabilisés à l'ouverture de l'exercice 2024 sont résumés ainsi :

Détail de la correction d'erreur comptabilisée	Débit	Crédit	Montant MEUR*
Initialisation effets spots LTD YE2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-35,49
Initialisation report/déport - extourne lissage 2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-17,86
Initialisation report / déport LTD YE2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-59,84
Lissage report / déport LTD YE2023	672/772 - Résultat exceptionnel	47 - Écarts de conversion	72,82
Écart cours initial versus cours moyen LTD YE2023	Résultat opérationnel	47 - Écarts de conversion	3,75

\* Montants signés vis-à-vis du P&L, positif correspond à une charge, négatif à un produit

S'agissant d'une correction d'erreur, nous avons comptabilisé ces impacts en résultat exceptionnel pour les effets relatifs au titre des exercices précédents et en résultat financier pour les effets de l'exercice 2024.

Les autres éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

## Note 2. Informations fiscales, consolidées et sociales

### 2.1 Informations fiscales

La société Alcatel Submarine Networks («ASN») est détenue à 100 % par ASN Holding SAS («ASNH») qui elle-même a été détenue à 100 % par Alcatel-Lucent SAS jusqu'à la date de cession des titres intervenue le 31 décembre 2024. De ce fait, les sociétés du Groupe ASN en France sont intégrées fiscalement dans le périmètre d'intégration Alcatel-Lucent SAS au titre de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est indiqué que les charges non déductibles en vertu de l'article 39-4 du même code, correspondant à une fraction des amortissements ou loyers des véhicules de tourisme, s'élèvent à 102 K€.

Le 28 décembre 2023, ASN France a signé une convention d'intégration du sous-groupe fiscale ASN au sein de l'intégration fiscale Nokia France précisant les nouvelles modalités de l'intégration fiscale entre la société intégrante ALU SA et les sociétés du Groupe ASN avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A ce titre, la charge d'impôt due par les sociétés du groupe ASN en France sera désormais payée à la société ASNH, tête du sous-groupe d'intégration fiscale et seule redevable de l'impôt vis-à-vis de la société intégrante ALU SA.

Dans le cadre de la cession de la société ASNH par Nokia, Alcatel-Lucent SAS (société intégrante), ASNH (Société Tête du Sous-groupe d'intégration), ASN et ASN Marine ont signé le 21 octobre 2024 une convention réglant les conséquences de la sortie des sociétés du groupe ASN du Groupe Intégré ALU (« Convention de Sortie »). La réalisation de la cession ayant pour effet de réduire la détention d'ALU dans le capital de ASNH, directement et indirectement, sous le seuil de 95 %, elle entraîne de ce fait la sortie de ASNH, ASN et ASN Marine du Groupe Intégré ALU ainsi que la sortie d'ASN et celle d'ASN Marine du sous-groupe d'intégration.

Il a notamment été prévu l'absence d'indemnisation d'ALU SAS au profit du Groupe ASNH au titre de la perte des déficits reportables constatés au titre des exercices Intégrés.

Le montant des crédits d'impôts recherche non encore remboursés par le Trésor Public a été remboursé aux sociétés par ALU SAS auprès d'ASNH puis restitué à ASN France avec application d'une décote calculée au taux d'actualisation de 2,8 %.

Enfin les conventions d'intégration antérieures ont été abrogées.

Du fait de la convention d'intégration fiscale et de l'utilisation d'une partie du crédit d'impôt recherche, la société n'a pas acquitté d'impôt sur les sociétés à Alcatel-Lucent en 2024 outre les contributions sociales dues au titre de l'année 2024.

### 2.2 Informations consolidées

Le 27 juin 2024, Nokia a annoncé la signature d'une promesse d'achat avec l'État français, représenté par l'Agence des Participations de l'Etat (« APE »), pour la vente de 80% des titres d'ASNH. La cession de 80% des titres d'ASNH détenus par Alcatel-Lucent SA auprès de l'APE est intervenue le 31 décembre 2024. Nokia conserve une participation de 20% et une représentation au Conseil d'administration.

A ce titre, ASN est intégrée globalement dans les comptes consolidés d'ASNH au 31 décembre 2024.

### 2.3 Informations sociales

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, la société décide de ne pas fournir l'information en matière de rémunération. En effet, la société étant sous forme de Société par Actions Simplifiée, cela reviendrait à délivrer une information individuelle.

### Note 3. Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par une augmentation des prises de commandes de 62 % par rapport à 2024. Elles s'élèvent à 1.916 M€ en 2024, contre 1.180 M€ en 2023.

Les montants des principaux nouveaux contrats signés en 2024 sont les suivants :

- 1.533 M€ pour les systèmes Télécoms ;
- 263 M€ pour les systèmes Energy Solutions ;
- 107 M€ pour les services ;
- 13 M€ pour les upgrades.

### Note 4. Informations diverses

#### 4.1 Risques de change

La société couvre systématiquement les risques de change dès la présentation des offres par des garanties de change. A la conclusion définitive des opérations commerciales, ces garanties donnent lieu à des couvertures de change dont les échéances sont fonction des flux de trésorerie prévisionnels. Toutes ces opérations relèvent de la trésorerie centrale mise en place par ASNH depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, société avec laquelle ASN a signé une convention de gestion des opérations de couverture.

#### 4.2 Evènements postérieurs à la clôture

- **Intégration fiscale :**

ASNH a notifié le 17 janvier 2025 auprès de la Direction Générale des Finances Publiques la sortie des sociétés du Groupe ASN en France du groupe TVA constitué par Alcatel Lucent SAS à compter du 1er janvier 2025.

Le 25 mars 2025, la société ASNH, via son représentant légal, a informé la Direction des Grandes Entreprises (DGE) de la création d'un groupe d'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2025 avec les sociétés Alcatel Submarine Networks et Alcatel Submarine Networks Marine. ASNH se constituant seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés d'ASN en France.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale entre ASNH et Alcatel Submarine Networks et Alcatel Submarine Networks Marine est en cours de signature afin de déterminer les dispositions du nouveau Groupe d'intégration fiscale d'ASN en France applicable à compter du 1er janvier 2025.

La signature d'une convention de cash pooling entre la maison-mère et ses filiales est intervenue le 7 mai 2025 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2024. Celle-ci a organisé les modalités de fonctionnement de la procédure de cash pooling : objet, durée, fixation des taux d'intérêts dus par les sociétés débitrices et rémunération des comptes courant créditeurs, clauses de suspension, clauses de résiliation anticipée, la juridiction compétente en cas de litige, le droit applicable.

#### 4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges au 31 décembre 2024 au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2024 s'élèvent à 600 000 € HT.

**Notes sur le bilan :****Note 5. Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Logiciels	Brevets Licences	Frais R&D	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 980	33 500	14 579	50 059
Acquisitions	37	-	-	37
Cessions / Sorties	(150)	-	-	(150)
au 31 décembre 2024	1 867	33 500	14 579	49 946
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	(1 836)	(27 100)	(14 579)	(43 515)
Dotations	(52)	(1 600)	-	(1 652)
Reprises sur éléments sortis	150	-	-	150
au 31 décembre 2024	(1 738)	(28 700)	(14 579)	(45 017)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	144	6 400	-	6 544
au 31 décembre 2024	129	4 800	-	4 929

## Note 6. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations Techniques, Matériel	Autres immobilisations corporelles	En-cours	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
au 1er janvier 2024	2 386	139 854	198 174	12 496	34 880	387 790
Acquisitions	-	5 601	8 596	905	16 748	31 850
Cessions / Mises hors-service	-	(365)	(14 179)	(520)	-	(15 064)
Reclassement	-	6 145	16 838	788	(23 771)	-
au 31 décembre 2024	2 386	151 235	209 429	13 669	27 857	404 576
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
au 1er janvier 2024	-	(58 916)	(136 290)	(5 790)	-	(200 996)
Dotations aux Amortissements	-	(8 841)	(14 219)	(1 967)	-	(25 027)
Dotations aux Provisions	-	-	-	-	-	-
Reprises sur éléments sortis	-	296	13 861	489	-	14 646
Reprises Provisions	-	410	-	-	-	410
au 31 décembre 2024	-	(67 051)	(136 648)	(7 268)	-	(210 967)
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>						
au 1er janvier 2024	2 386	80 938	61 884	6 706	34 880	186 794
au 31 décembre 2024	2 386	84 184	72 781	6 401	27 857	193 609

Les immobilisations en-cours concernent principalement des investissements sur le site de production de Calais, notamment les nouveaux bâtiments.

## Note 7. Immobilisations financières

### Immobilisations Financières : brut et provisions

En milliers d'euros	Participations et autres titres	Créances rattachées Groupe	Autres Immobilisations financières	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	363 552	253	629	364 434
Acquisitions / augmentations	-	-	30	30
Cessions / diminutions	-	(253)	-	(253)
au 31 décembre 2024	363 552	-	660	364 212
<b>DEPRECIATIONS</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	(188 914)	-	-	(188 914)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	12 045	-	-	12 045
au 31 décembre 2024	(176 869)	-	-	(176 869)
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	174 638	253	629	175 520
au 31 décembre 2024	186 683	-	660	187 343

Les créances rattachées à des participations comptabilisées au 31 décembre 2023 correspondaient aux prêts accordés par ASN France et remboursés au cours de l'exercice par sa filiale ASN Brazil conformément à l'échéancier.

Les « Autres immobilisations financières » correspondent à des dépôts et cautionnements pour 660 K€.

Le détail des titres de participations se présente comme suit :

En milliers d'euros	BRUT 2023	ACQUISITION	CESSION	BRUT 2024
- Alcatel Submarine Networks Marine	79 828			79 828
- Alcatel Submarine Networks UK Ltd	256 000			256 000
- Alcatel Submarine Networks Danemark ApS	-			-
- Alcatel Submarine Networks USA Inc.	1			1
- Alcatel Submarine Networks Norway AS	27 698			27 698
- Alcatel Submarine Networks Hong Kong Ltd	-			-
- Alcatel Submarine Networks Brazil LTDA.	23			23
- Alcatel Submarine Networks Cape Verde LDA.	2			2
<b>TOTAL</b>	<b>363 552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363 552</b>

Le détail des provisions sur titres de participations se présente comme suit :

En milliers d'euros	Amortissement 2023	Dotation	Reprise	Amortissement 2024
- Alcatel Submarine Networks Marine	0			0
- Alcatel Submarine Networks UK Ltd	-166 711		11 815	-154 896
- Alcatel Submarine Networks Danemark ApS	0			0
- Alcatel Submarine Networks USA Inc.	0			0
- Alcatel Submarine Networks Norway AS	-22 203		230	-21 973
- Alcatel Submarine Networks Hong Kong Ltd	0			0
- Alcatel Submarine Networks Brazil LTDA.	0			0
- Alcatel Submarine Networks Cape Verde LDA.	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>-188 914</b>	<b>0</b>	<b>12 045</b>	<b>-176 869</b>

Les reprises de provisions sur titres concernent les titres détenus sur ASN UK et ASN Norway et reflètent l'amélioration des capitaux propres sur l'exercice provenant du résultat positif de l'exercice au titre de 2024.

## Note 8. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Matières et approvisionnements	En cours	Produits intermédiaires et finis	Total
<b>Montants au 1er janvier 2024</b>				
Brut	55 285	50 797	3 626	109 708
Dépréciation	(11 283)	(12 102)		(23 385)
<b>Variations</b>				
Brut	(4 128)	415	(3 011)	(6 723)
Dépréciation	217	4 717	0	4 934
<b>Montants au 31 décembre 2024</b>				
Brut	51 157	51 212	615	102 985
Dépréciation	(11 066)	(7 385)		(18 451)
<b>Stocks et en-cours nets</b>				
au 1er Janvier 2024	44 002	38 695	3 626	86 323
au 31 décembre 2024	40 092	43 827	615	84 534

Les stocks bruts détenus par ASN au 31 décembre 2024 pour 102.985 K€ sont principalement constitués de :

- Matières premières destinés à être intégrés dans le processus de production des câbles pour 26.502 K€ (principalement acier, cuivre, fibre optique, élément d'assemblage, polyéthylène)
- Câbles en cours de fabrication dans l'usine de Calais pour 18.906 K€
- Câbles en cours d'installation auprès des clients mais dont le transfert de propriété n'est pas intervenu pour 18.733 K€
- Stock de matériel SLTE (équipement terminal de ligne sous-marine) pour 11.039 K€
- Pièces de rechange pour 8.079K€
- Frais fixes réintégrés en stock pour 5.294K€
- Stock de pièces en consignation auprès de sous-traitants pour 3.955K€
- Stock de fuel pour 3.688 K€
- Stock de matériel PRM pour 2.160 K€ (Permanent Reservoir Monitoring)
- Autres pour 4.629K€ (matières consommables, UJ kit,...).

La variation négative des stocks observée en 2024 pour (6.723) K€ provient principalement :

- de la diminution des stocks de câbles en cours de fabrication pour (10.070) K€ en raison du ralentissement de la production intervenue en fin d'année du fait de l'incertitude sur le projet ORYX ;
- de la diminution du stock de matériel PRM pour (8.082) K€ en raison du report de l'entrée en commande ferme des contrats MERO 3 & 4 ;
- de l'augmentation du stock de câble en cours d'installation pour +9.242 K€ en raison des problèmes géopolitiques dans la zone en Mer rouge qui a ralenti les opérations marines ainsi que des stocks fabriqués pour le contrat ORYX dont les opérations d'installations ont été suspendues ;
- de l'augmentation de stocks de matériels en consignation auprès des sous-traitants du fait du ralentissement du plan de production.

## Note 9. Créances d'exploitation

En milliers d'euros	2024	2023
Avances et acomptes sur commandes	23 490	9 018
Clients et comptes rattachés	391 205	336 600
Personnel et organismes sociaux	40	2
Créances vis-à-vis de l'Etat	26 742	26 760
Créances vis-à-vis des sociétés du groupe	136 275	62 325
Charges constatées d'avance	2 007	842
<b>TOTAL</b>	<b>579 759</b>	<b>435 546</b>

Les avances et acomptes fournisseurs concernent principalement des avances auprès :

- d'agents portuaires pour des prestations de remorquage, stationnement, ravitaillement, sécurité et coûts de changement d'équipage des navires ainsi que la rétribution de ces agents ;
- de sociétés en charge du dédouanement des marchandises afin de payer les taxes et frais locaux.

Le montant des avances varie en fonction des besoins opérationnels et en particulier des opérations marine relatives au contrat d'installation de câbles sous-marins.

Les créances Clients et comptes rattachés sont composées des :

- soldes des créances clients correspond aux facturations émises vers les clients et non encore réglées conformément au calendrier d'appel de trésorerie défini dans les contrats clients en fonction de jalons contractuels relatifs aux étapes clés du contrat : finalisation de l'itinéraire du câble, production des équipements et installation du câble. Le montant des créances reconnus dans les comptes dépend donc du degré d'avancement des projets.
- des factures à établir du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

Les soldes des créances clients et des factures à établir varient en fonction de l'avancement des projets et des termes contractuels de facturation.

Les créances vis-à-vis de l'Etat sont principalement constituées du crédit d'impôt recherche, des crédits de TVA à l'étranger et des subventions d'exploitation.

Les créances sur les sociétés du groupe sont principalement constituées des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de cash-pooling avec ASNH.

Les charges constatées d'avance incluent uniquement des charges d'exploitation.

## Note 10. Etat des échéances des créances

VALEURS BRUTES En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Prêts	0	0	0
Créances rattachées / Participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	660	660	0
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>660</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Avances et acomptes sur commandes	23 490	23 490	
Créances clients et comptes rattachés	391 923	391 923	
Créances Groupe	136 275	136 275	
Personnel et organismes sociaux	40	40	
Créances vis-à-vis de l'Etat	26 742	12 712	14 030
Charges constatées d'avance	2 007	2 007	
<b>TOTAL</b>	<b>580 477</b>	<b>540 950</b>	<b>14 030</b>

Les autres créances à plus d'un an se rapportent au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2024. Aucune autre créance au bilan n'a une échéance supérieure à 1 an.

## Note 11. Situation nette

En milliers d'euros	Capital	Réserve légale	Autres Réserves	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31 Décembre 2023	112 013	24 580	3 949	49 388	93 161	(13 766)	269 325
Affectation du résultat 2023					(13 766)	13 766	0
Dividende versé							0
Augmentation du Capital							0
Réduction du Capital							0
Changement de méthode comptable							0
Résultat de l'exercice 2024						26 618	26 618
Situation au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	112 013	24 580	3 949	49 388	79 395	26 618	295 943

Le capital au 31 décembre est composé de 37 337 826 actions de 3 euros de valeur nominale, toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficiant des mêmes droits.

## Note 12. Provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Provision utilisée	Provision non utilisée	Montant 31/12/2024
Provision pour investissement	0				0
Amortissements dérogatoires	685	0	(340)	0	345
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>(340)</b>	<b>0</b>	<b>345</b>

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Provision utilisée	Montant 31/12/2024
Provision pertes de change	0	28		28
Provision pour engagements de retraite	16 618	5 148	-1 798	19 969
Provision médailles du travail	5 398	618	-625	5 391
Provision pour garanties	40 815	8 046	-13 249	35 613
Provision pour pénalités	0			0
Provision perte à terminaison	0			0
Autres provisions pour risques	3 052	5 191	-2 960	5 282
<b>TOTAL</b>	<b>65 884</b>	<b>19 032</b>	<b>(18 633)</b>	<b>66 284</b>

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour le calcul de la provision pour engagements de retraite au 31/12/2024 :

- une actualisation à 3,40 % avec inflation et un taux d'inflation à 2 %,
- un taux d'augmentation des salaires de 3,3 % hors inflation,

- une table de mortalité : INSEE TH 2000-2002 (Hommes) et INSEE TF 2000-2002 (Femmes),
- un taux de charges sociales de 47%.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 62 à 64 ans pour les non-cadres et de 64 à 67 ans pour les cadres en fonction de l'année de naissance des salariés et conformément à la réglementation française.

La dotation de l'exercice impacte les charges d'exploitation pour 1 693 K€ et les charges financières pour 3 454 K€.

La provision pour médailles du travail a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2024 selon les mêmes hypothèses que pour les engagements de retraite

La provision pour garantie correspond à la garantie légale accordée aux clients pour les contrats de biens et services conformément aux dispositions légales et contractuelles. La société provisionne le coût estimé pour la réparation ou le remplacement des produits sous garantie standard au moment où le chiffre d'affaires est reconnu. L'estimation de la provision est basée sur l'expérience historique du niveau de réparations et de remplacements.

Des provisions pour garantie spécifique sont également comptabilisées pour les produits couverts par une garantie mais dont les taux de panne ne sont pas connus ou pertinents mais également pour les extensions de garantie accordées.

Les autres provisions correspondent aux provisions sur les stocks détenus par des tiers mais pour lesquels ASN a une obligation de rachat des matériels non utilisables à court terme ou obsolètes.

Les provisions pour engagements de retraite et autres provisions pour risques (stocks déportés chez EINEA, litige commercial) ne sont pas déductibles fiscalement.

PROVISIONS ACTIF CIRCULANT	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant 31/12/2024
Stocks	23 385	9 385	(14 319)	18 451
Créances clients	425	633	(341)	718
Disponibilités	9	0	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>23 819</b>	<b>10 018</b>	<b>(14 660)</b>	<b>19 177</b>

La variation des provisions sur stocks pour 4.934 K€ provient principalement :

- de la reprise de provision pour l'inventaire Cable maintenance +1,293 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de matériel défectueux (notamment ceux dégradés lors du processus de délamination d'acier inoxydable) pour 1.522 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de câbles non conforme pour +1,464 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de fibre optique pour +641 K€ (casse fibre lors du processus de production)

PROVISIONS ACTIF IMMOBILISE	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant 31/12/2024
Immobilisations Corporelles	1 668	0	(410)	1 258
Titres de Participation	188 914	0	(12 045)	176 868
<b>TOTAL</b>	<b>190 582</b>	<b>0</b>	<b>(12 455)</b>	<b>178 127</b>

La reprise de provision sur immobilisation corporelles pour 410 K€ est liée à un retraitement de charge d'amortissement excédentaire généré par l'ERP sur quatre bâtiments de Calais (E, V, T, F) qui ont fait l'objet d'une dépréciation en 2016 pour 6,9 M€ à la demande de Nokia.

La valeur brute des bâtiments ainsi que le plan d'amortissement n'ont pu être révisés dans le module des immobilisations.

L'impact de cette reprise d'excès d'amortissement va courir jusque 2035.

La valeur des titres détenus a été mise à jour en selon la quote-part de situation nette par le passif des filiales au 31 décembre 2024 établie à partir des comptes statutaires. ASN France a ainsi constaté :

- La reprise de provision pour dépréciation des titres Alcatel Submarine Networks Ltd d'un montant de 11,8 millions d'euros,
- La reprise de provision pour dépréciation des titres Alcatel Submarine Networks Norway AS, d'un montant de 0,2 million d'euros.

### Note 13. Dettes financières et autres emprunts

	Dettes Groupe	Crédits bancaires court terme	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b> au 1er janvier 2024	3 055	0	0	3 055
Nouveaux emprunts et dettes	0			0
Remboursements diminutions	(3 055)			(3 055)
au 31 décembre 2024	0	0	0	0

Les dettes Groupe déclarées au 31 décembre 2023 concernaient les comptes créditeurs de cash pooling auprès de Nokia. Au 31 décembre 2024, les positions de compte courants avec ASNH présentait un solde net débiteur comptabilisé en autres créances (cf Note 9).

## Note 14. Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	2024	2023
Avances et acomptes recus sur commandes	347 228	211 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	270 925
Personnel et organismes sociaux	52 464	42 536
Etat	7 017	6 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	11 577
Produits constatés d'avance	8 669	467
Autres créditeurs *	10 056	14 425
<b>TOTAL</b>	<b>704 194</b>	<b>557 754</b>

\* dont 5.827 K€ relatif aux instruments financiers - passif et 3.952K€ relatifs à des flux d'encaissement non affectés.

Les avances et acomptes reçus sur commande pour 347 M€ concernent les encaissements clients reçus en avance conformément aux échéanciers de facturation et pour lesquels le chiffre d'affaires n'a pas encore été reconnu (comptabilisation des contrats à l'avancement).

Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation et sont relatifs à la refacturation anticipée des coûts de mise en autonomie du groupe ASN auprès de Nokia.

## Note 15. Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Emprunts et dettes Financières Groupe				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	271 870		
Dettes fiscales et sociales	59 481	59 481		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	6 890		
Avances et acomptes recus sur commandes	347 228	347 228		
Produits constatés d'avance	8 669	8 669		
Autres dettes	10 056	10 056		
<b>TOTAL</b>	<b>704 194</b>	<b>704 194</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les avances et acomptes reçus sur commandes correspondent aux appels de trésorerie payés par les clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés.

Les produits constatés d'avance pour 8,7 M€ sont relatifs à la refacturation anticipée auprès de Nokia des coûts de mise en autonomie du Groupe ASN.

Les autres dettes correspondent aux instruments financiers passif pour 5,8 M€ et à un produit d'assurance perçu par ASN pour le compte de Nokia qui a été remboursé en 2025 pour 3,8 M€.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

## Note 16. Charges à payer

En milliers d'euros	2024	2023
<b>Principales charges à payer au titre :</b>		
- des emprunts auprès des établissements de crédit des dettes financières diverses		
- des fournisseurs (factures à recevoir)	220 065	244 309
- de l'État	1 767	2 080
- du personnel	36 677	26 306
- des organismes sociaux	13 552	9 957
- des sociétés du Groupe	4 339	4 356
- des créanciers divers		
<b>Factures et avoirs à émettre :</b>		
- des créances groupe		8 670
- des débiteurs divers		

## Note 17. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant des effets de commerce figurant dans certains postes du bilan : Néant

**Notes sur le résultat :**

## Note 18. Chiffre d'affaires

Les ventes se répartissent ainsi :

Par localisation géographique des clients

	2024	2023
EUROPE, MOYEN-ORIENT & AFRIQUE	570 638	685 539
ASIE-PACIFIQUE	241 815	290 833
AMERIQUES	274 459	162 168
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 912</b>	<b>1 138 540</b>

Le chiffre d'affaires a été en recul de 51.628 K€ au cours de l'exercice 2024 comparé à 2023 en raison :

- des problèmes d'instabilité et de sécurité en mer rouge qui ont ralenti les activités marine (installation et déploiement de câbles sous-marins) sur plusieurs contrats clients,
- de la suspension du contrat ORYX,

- de problèmes de chaînes d'approvisionnement sur certains matériels (unité de dérivation sous-marine).

### Note 19. Achats marchands et autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Achats de matières premières et autres approvisionnements	233 185	317 252
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(21 001)	(18 115)
Autres achats et charges externes	721 052	685 363

Les achats consommés ont diminué de 84.067 K€ comparé à l'exercice 2023. Cette variation s'explique par un ralentissement de l'activité qui a impacté les volumes d'achats, la nature du chiffre d'affaires reconnu (intensification de l'activité Marine - installation et déploiement du câble) qui a généré moins d'activité de production (19.914 Kms de câbles produits en 2024 contre 45.383 kms en 2023 et 3.145 amplificateurs produits en 2024 contre 6.540 en 2023) et par une amélioration de la marge sur projet de +2,7 pts.

L'augmentation des charges externes (+35.689 K€) en 2024 provient principalement des variations de coûts suivants :

- Équipages bateaux : utilisation des bateaux plus intensives en 2024 et augmentation des coûts de personnel des navires et du carburant pour +63.672 K€ ;
- Frais de R&D externalisés : augmentation des dépenses et notamment des ressources externes pour supporter le démarrage des nouveaux programmes R&D (smarts...). Les coûts des prestataires R&D ont fortement augmenté entre 2024 et 2023 de +5.943 K€;
- Diminution des dépenses de sous-traitance pour (15.248) K€ comparé à 2023 qui provient de la baisse des volumes de production et à une diminution des prestations externalisées liée à l'activité marine qui avait été particulièrement intensive en 2023 sur certains projets (Timor, Highcler et SX Next),
- Diminution des dépenses d'assurances pour (9.616) K€
- Diminution des frais d'électricité en raison d'une baisse tarifaire du prix de l'énergie renégocié en 2024 pour (8.769) K€

### Note 20. Résultat courant

Le résultat courant de l'exercice est une perte de (21.355) K€ et provient de la perte d'exploitation de (48.142) K€ compensée partiellement par le résultat financier positif de 26.786 K€.

Le résultat financier inclue principalement :

- le coût de l'endettement financier brut (charges sur la dette nette constituée des emprunts et des autres dettes financières y compris les intérêts financiers calculés sur les dettes de crédit-bail),
- les pertes de change nettes pour (32.298) K€ relatifs aux instruments financiers pour couvrir son risque de change et son risque d'achat de matières premières,
- les effets d'actualisation des indemnités de départ en retraite pour (3.454) K€,
- un dividende reçu de sa filiale ASN Marine pour 52.540 K€, et
- des reprises de provisions sur titres de ses filiales ASN UK et ASN Norway pour 12.045 K€.

**Note 21. Résultat exceptionnel**

	2024	2023
(Dot)/Rep exc provis dépréc.créances & créances except.		
(Dot)/Rep exc. provis dépréciation des stocks		
Dot/reprise provis et charges de restructuration	0	0
(Dot)/Rep Amortis. Dérogatoires	340	566
(Dot)/Rep Autres Provisions pour risques	200	3 238
Produit net de cession sur titres de participation		
Autres produits et charges exceptionnels	35 860	2 854
Charge nette de cession d'immobilisations Corporelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>36 400</b>	<b>6 658</b>

Le résultat exceptionnel est un gain de 36.400 K€ et provient principalement de l'impact de la correction d'erreur comptabilisée dans le cadre le mis en conformité des comptes de la société avec le règlement ANC 2015/05 qui a généré un produit exceptionnel de 36.630 K€. (cf Note 1.12 Instruments financiers (actif/passif))

**Note 22. Impôts sur les bénéfices**

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation des salariés	Crédits d'impôts et autres	2024	2023
<b>RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT</b>	(21 355)	36 400			15 045	(27 618)
Participation des salariés			(2 848)		(2 848)	0
(Impôt sur les bénéfices)/Crédits d'impôts (1)				14 421	14 421	13 852
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>					<b>26 618</b>	<b>(13 766)</b>

(1) Dont 14 M€ de crédits d'impôts recherche au titre de l'exercice 2024 et 0,4 M€ d'ajustement du CIR au titre de l'exercice 2022.

La société a constaté un résultat fiscal déficitaire au titre de l'exercice 2024 de (39.295) K€. Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée.

Le montant des déficits reportables a ainsi été porté à 768.043 K€ à la clôture de l'exercice. Cependant ces déficits reportables seront perdus au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la sortie de l'intégration fiscale de Nokia France

**Informations complémentaires :****Note 23. Effectifs (moyenne annuelle)**

	2024	2023
Cadres	730	697
Employés, techniciens, agents de maîtrise	301	303
Ouvriers	240	253
<b>TOTAL</b>	<b>1 271</b>	<b>1 253</b>

**Note 24. Engagements hors-bilan**

En milliers d'euros	2024	2023
<b><u>1. Engagements réciproques</u></b>		
Achats de devises et matières premières à terme	1 136 410	1 051 455
Ventes de devises à terme	2 445 817	2 041 824
<b><u>2. Engagements reçus</u></b>		
Engagement locatifs	41 995	33 384
Garanties parentales	2 350 627	2 118 770
<b><u>3. Autres engagements donnés</u></b>		
Obligations fermes d'achat (matières premières)	36 920	22 904
Obligations fermes d'achat (Time charter)	405 829	393 096
Garantie de bonne exécution	597 253	412 597
Engagements sur location	101 961	37 550
Autres garanties	73 007	100 804

Les engagements d'achat et de vente à terme de devises sont contractés auprès de la Trésorerie Centrale ASNH envers d'établissements bancaires.

Les engagements locatifs reçus concernent une partie du site de Calais loué auprès de la société Nexans ainsi que l'engagement reçu de Nokia auprès du bailleur Vailog pour la location du site des Ulis.

Les garanties parentales correspondent aux garanties financières émises par les maisons mères d'ASN France Nokia Corporation (pour les contrats clients signés jusqu'en 2022) et ASNH (depuis 2022) auprès de clients dans le cadre des contrats d'installation et ventes de câbles.

Les Obligations fermes d'achats de matières premières correspondent aux instruments financiers d'achats de cuivre et fuel contractés d'établissements bancaires.

Les garanties de bonne exécution sont émises d'institutions financières dans le cadre des contrats d'installations et ventes de câbles.

Les engagements sur location correspondent aux montants des loyers restant à courir à la date de clôture des comptes pour les contrats de location mobilière et immobilière d'une durée excédant 1 an.

### Note 25. Subventions perçues

La société ASN a perçu au titre de l'exercice 2024 des subventions d'exploitation dans le cadre de projets de recherche et développements (climate change, SMART, SMD3). Le montant des produits reconnus au compte de résultat a été effectué à l'avancement des dépenses et s'est élevé à 5,5 M€ en 2024.

### Note 26. Transactions avec les parties liées

Le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- L'actionnaire majoritaire d'ASNH soit l'Agence des Participations de l'Etat (APE). L'APE incarnant l'Etat actionnaire, nous avons retenu comme partie liée l'Etat ainsi que l'ensemble des participations de l'Etat et principalement les Groupes ORANGE, ENGIE et EDF,
- L'actionnaire minoritaire de ASNH : le Groupe Nokia (Nokia Oyj).

Les actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière 2024 et 2023 relatifs aux parties liées sont les suivants :

mEUR	31/12/2024	31/12/2023
Créances et autres actifs	1 242	18 369
Fournisseurs et autres passifs	-13 961	-11 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	59 270
Avances et acomptes reçus	-56 854	-42 196

Les comptes de créances et autres actifs incluent les créances commerciales auprès d'Orange désormais considérée comme une partie liée depuis le 31 décembre 2024 et le rachat du Groupe ASN par l'Agence des Participations de l'Etat.

Les comptes de fournisseurs et autres passifs incluent principalement des dettes fournisseurs avec les fournisseurs EDF et ENGIE considérés comme des parties liées depuis le 31 décembre 2024 et le rachat du Groupe ASN par l'Agence des Participations de l'Etat.

Les comptes de Trésorerie et équivalent de Trésorerie correspondaient à la position des comptes de cash pooling auprès de Nokia en 2023. Cette activité a été reprise par ASNH en 2024.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux avances reçues pour des contrats de construction de la part d'Orange.

## Note 27. Renseignements concernant les filiales et participations

La situation ci-dessous concerne l'exercice 2024. En cas d'exercice différent, cela est précisé plus bas.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Milliers de	Euros et devises	Euros et devises	%	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros et devises	Euros et devises	Euros
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société</b>										
<b>1 - FILIALES (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
<b>1.1 - FRANCE</b>										
Alcatel Submarine Networks Marine	100	244 251	100%	79 829	79 829			198 498	90 194	52 540
<b>1.1 - ETRANGER</b>										
Alcatel Submarine Networks UK Ltd (GBP) (1)	10 000	83 834	100%	256 000	101 104			101 842	6 237	
Alcatel Submarine Networks USA Inc. (USD) (4)	1	242	100%	0,9	0,9			2 206	53	
Alcatel Submarine Networks HK (HKD) (5)	1	883	100%	0,1	0,1			3 973	101	
Alcatel Submarine Networks Danemark ApS (DKK) (2)	7 500	27 715	100%	0	0			8 221	1 051	
Alcatel Submarine Networks Norway AS (NOK) (6)	6 799	60 720	100%	27 698	5 724			203 543	7 735	
ASN Cabo Verde Lda (CVE) (3)	200	6 920	95%	1,7	1,7			15 915	500	
Alcatel Submarine Networks BRAZIL LTDA (BRL) (7)	121	1 539	100%	22,5	22,5			2 761	1 048	

(1) Alcatel Submarine Networks UK Ltd (GBP) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(2) Alcatel Submarine Networks Danemark ApS (DKK) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(3) ASN Cabo Verde Lda (CVE) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(4) Alcatel Submarine Networks USA Inc : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(5) Alcatel Submarine Networks HK : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(6) Alcatel Submarine Networks Norway AS (NOK) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(7) Alcatel Submarine Networks BRAZIL LTDA (BRL) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
6, place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX

---

**S.A.S.U. ALCATEL SUBMARINE NETWORKS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**SOMMAIRE**

	<b><u>PAGES</u></b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	1 à 4
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
. Bilan Actif-Passif	5 - 6
. Compte de résultat	7 - 8
. Annexe	9 à 32

---

**S.A.S.U. ALCATEL SUBMARINE NETWORKS**

Adresse : 1, avenue du Canada  
91940 LES ULIS

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024*

À l'attention de l'associée unique de la société ALCATEL SUBMARINE NETWORKS,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL SUBMARINE NETWORKS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "1.12 Instruments financiers (actif/passif) " de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts comptabilisés en résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 de la correction d'erreurs liées à l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des dispositions du règlement ANC n° 2015/05 relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS et PARIS-LA-DÉFENSE, le 27 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

DELOITTE & ASSOCIÉS

F. BROVEDANI  
Associé

J. RAZUNGLES  
Associé

Ce rapport comprend 32 pages.

## COMPTES ANNUELS

BILAN-ACTIF en milliers d'euros	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Frais de développement	14 651	14 651	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	35 295	30 366	4 929	6 544
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>49 946</b>	<b>45 017</b>	<b>4 929</b>	<b>6 544</b>
Terrains	2 386	32	2 354	2 355
Constructions	151 236	67 019	84 216	80 969
Installations techniques, matériel	209 429	136 648	72 781	61 885
Autres immobilisations corporelles	13 669	7 268	6 401	6 706
Immobilisations en cours	27 857	-	27 857	34 880
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>404 576</b>	<b>210 967</b>	<b>193 609</b>	<b>186 794</b>
Autres participations	363 552	176 869	186 683	174 638
Créances rattachées à des participations	-	-	-	253
Autres immobilisations financières	660	-	660	629
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>364 212</b>	<b>176 869</b>	<b>187 343</b>	<b>175 520</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>818 734</b>	<b>432 853</b>	<b>385 881</b>	<b>368 858</b>
Matières premières, approvisionnements	51 157	11 066	40 092	44 002
En cours de production de biens	32 479	7 385	25 094	29 203
En cours de production de services	18 733	-	18 733	9 492
Produits intermédiaires et finis	615	-	615	3 626
<b>TOTAL Stock</b>	<b>102 985</b>	<b>18 451</b>	<b>84 534</b>	<b>86 323</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	23 490	-	23 490	9 018
Clients et comptes rattachés	391 923	718	391 205	336 600
Autres créances	163 057	-	163 057	89 088
<b>TOTAL Créances</b>	<b>554 980</b>	<b>718</b>	<b>554 262</b>	<b>425 688</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	17 275	9	17 266	5 974
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>17 275</b>	<b>9</b>	<b>17 266</b>	<b>5 974</b>
Charges constatées d'avance	2 007	-	2 007	842
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>700 737</b>	<b>19 177</b>	<b>681 559</b>	<b>527 844</b>
Ecart de conversion actif (VI)	28	-	28	-
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>1 519 499</b>	<b>452 030</b>	<b>1 067 469</b>	<b>896 702</b>

## COMPTES ANNUELS

BILAN-PASSIF en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	112 013	112 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	49 388	49 388
Réserve légale	24 580	24 580
Autres réserves	3 949	3 949
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>28 528</b>	<b>28 528</b>
Report à nouveau	79 395	93 161
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>26 618</b>	<b>-13 766</b>
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	345	685
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>296 288</b>	<b>270 010</b>
Avances conditionnées	703	-
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>703</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques et charges	66 284	65 884
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>66 284</b>	<b>65 884</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	3 055
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>-</b>	<b>3 055</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	347 228	211 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	270 925
Dettes fiscales et sociales	59 481	48 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	11 577
Autres dettes	10 056	14 425
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>695 525</b>	<b>557 287</b>
Produits constatés d'avance	8 669	467
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>704 194</b>	<b>560 809</b>
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>1 067 469</b>	<b>896 702</b>

## COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	1 499	3 626	5 125	4 209
Production vendue services	40 926	1 040 861	1 081 787	1 134 331
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>42 424</b>	<b>1 044 487</b>	<b>1 086 912</b>	<b>1 138 539</b>
Production stockée			-27 724	-20 749
Production immobilisée			1 147	1 272
Subventions d'exploitation			5 328	-671
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			34 456	24 303
Autres produits			130	5
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 100 249</b>	<b>1 142 700</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			233 185	317 252
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-21 001	-18 115
Autres achats et charges externes			721 052	685 363
Impôts, taxes et versements assimilés			20 526	20 058
Salaires et traitements			105 109	95 486
Charges sociales			39 906	34 495
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	26 001 598	22 688 807
		Dont montant de l'amort. du fonds de commerce	-	-
		Dotations aux provisions	-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	9 548	9 548 307
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 161	5 161 294
Autres charges			154	148
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 148 391</b>	<b>1 172 086</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-48 142</b>	<b>-29 386</b>
Produits financiers de participations			52 559	30 899
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			882	2 280
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 478	7 986
Différences positives de change			33 117	46 476
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>99 036</b>	<b>87 642</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 716	832
Intérêts et charges assimilées			3 119	4 937
Différences négatives de change			65 415	86 763
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>72 250</b>	<b>92 532</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>26 786</b>	<b>-4 890</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-21 355</b>	<b>-34 276</b>

## COMPTES ANNUELS

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite) en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 102	170
Produits exceptionnels sur opérations en capital	41	3 068
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 549	4 327
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>38 692</b>	<b>7 565</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	596	49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 696	858
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>2 292</b>	<b>907</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>36 400</b>	<b>6 658</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	2 848	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 421	-13 852
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>1 237 978</b>	<b>1 237 907</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>1 211 359</b>	<b>1 251 673</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>26 618</b>	<b>-13 766</b>

## COMPTES ANNUELS

## ANNEXES

Annexes au bilan présenté avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total s'établit à 1 067 469 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste.

L'exercice, d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre dégage un bénéfice de 26 618 milliers d'euros.

Tous les tableaux et notes présentés au titre de cette annexe sont établis en milliers d'euros sauf mention contraire.

<b>Informations générales :</b> .....	<b>6</b>
Note 1. Principes, règles et méthodes.....	6
Note 2. Informations fiscales, consolidées et sociales .....	11
Note 3. Evènements significatifs de l'exercice.....	12
Note 4. Informations diverses.....	12
<b>Notes sur le bilan :</b> .....	<b>13</b>
Note 5. Immobilisations incorporelles .....	13
Note 6. Immobilisations corporelles .....	14
Note 7. Immobilisations financières .....	15
Note 8. Stocks et en-cours .....	16
Note 9. Créances d'exploitation.....	17
Note 10. Etat des échéances des créances.....	18
Note 11. Situation nette.....	19
Note 12. Provisions .....	19
Note 13. Dettes financières et autres emprunts .....	21
Note 14. Dettes d'exploitation .....	22
Note 15. Etat des échéances des dettes .....	22
Note 16. Charges à payer.....	23
Note 17. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan .....	23
<b>Notes sur le résultat :</b> .....	<b>23</b>
Note 18. Chiffre d'affaires .....	23
Note 19. Résultat courant .....	23
Note 20. Résultat exceptionnel.....	25
Note 21. Impôts sur les bénéfices .....	25
<b>Renseignements complémentaires :</b> .....	<b>26</b>
Note 22. Effectifs (moyenne annuelle) .....	26
Note 23. Engagements hors-bilan .....	26
Note 24. Renseignements concernant les filiales et participations .....	28

## Informations générales :

### Note 1. Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société Alcatel Submarine Networks (« ASN ») ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour des différents règlements.

Ils sont établis dans le respect de la règle de prudence, conformément aux objectifs de régularité et de sincérité :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet .

Tous les chiffres sont mentionnés en milliers d'euros sauf mention contraire.

#### 1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (valeur d'apport ou prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Elles ne comprennent pas d'intérêt d'emprunt spécifique à leur réalisation.

Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations corporelles.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 10 à 33 ans,
- Agencements Installations : 10 ans,
- Matériels, équipements, outillages : 1 à 10 ans,
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La société retient l'amortissement dégressif comme amortissement fiscal dès que la législation fiscale le permet. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement pour dépréciation est considérée comme un amortissement dérogatoire figurant au passif du bilan avec les provisions réglementées. La société a cessé d'opter pour cette option à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne constate désormais qu'une reprise des amortissements dérogatoires.

#### 1.2 Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels, brevets et à la capitalisation jusqu'en 20216 d'une partie des dépenses de Recherche et développement qui ont été intégralement dépréciées en 2018.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les dépenses de recherches doivent respecter **six critères** pour être capitalisées :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

## COMPTES ANNUELS

- La façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

La société doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour les résultats de recherche issus de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Ces conditions n'étant pas remplies pour les projets de recherche en cours de développement, les dépenses sont systématiquement enregistrées en charge à l'exception de celles, financées par des contrats clients, enregistrées dans les encours commerciaux.

Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations incorporelles.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Brevets et licences : 1 à 10 ans,
- Logiciels : 1 à 5 ans.

### 1.3 Immobilisations financières

Elles comprennent les titres de participation de ses filiales étrangères c'est à dire ASN UK, ASN USA, ASN Denmark, ASN Norway, ASN Brazil, ASN Capo Verde, ASN Hong Kong et les titres de sa filiale française Alcatel Submarine Networks Marine. La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la quote-part de situation nette par le passif s'avère inférieure à la valeur des titres.

### 1.4 Stocks

Les matières et approvisionnements comprennent le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks sont évalués selon la méthode des coûts standard.

Les produits intermédiaires, les produits finis et travaux en cours de production des biens comprennent le coût des matières premières consommées et les coûts de production. La technique du coût standard (sans prise en compte des coûts de sous activité) est utilisée. Cette méthode inclut les charges variables et les coûts des salaires concourant à la production. Le calcul exclut les frais d'études, commerciaux, et financiers.

Une provision pour dépréciation est effectuée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Les stocks de travaux en cours de production de services correspondent aux charges encourues sur les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. note 1.7).

Une partie des coûts fixes est réintégrée dans les stocks et les travaux en cours et comprennent des frais de production, des frais d'installation, des frais logistiques, des frais liés à la location ou entretien du site ainsi que des frais informatiques.

### 1.5 Créances

## COMPTES ANNUELS

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Selon l'avancement du contrat, une provision pour dépréciation ou une contingence sur contrat est comptabilisée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

### 1.6 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les ajustements de cours au 31 décembre font l'objet, conformément au principe de prudence, d'une provision pour risque pour les pertes latentes non couvertes par une garantie ou couverture de change, les produits latents restent sans influence sur le résultat.

### 1.7 Marchés à long terme

Le principal de l'activité d'Alcatel Submarine Networks («ASN») est constitué de marchés à long terme de fournitures et pose de liaisons sous-marines dont l'exécution se déroule sur plusieurs exercices.

Le chiffre d'affaires représente les ventes de biens et services réalisés au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients.

Les activités principales du Groupe comprennent :

- La vente de câbles avec installation et étude préalable,
- Les prestations de maintenance ou réparation,
- La vente de biens divers (DAS).

Le montant des ventes comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Dans le cas où des pénalités seraient susceptible d'être encourues dans le cadre d'un contrat avec un client (montant estimable et sortie de ressource probable), celles-ci viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat.

#### Vente de câble avec installation et étude préalable

Les contrats portant sur la vente de câbles avec installation et étude préalable constituent le principal de l'activité de la société ASN.

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, avec une mesure de la progression basée sur la méthode des jalons techniques prédéterminés dans le cadre d'un contrat avec un client.

#### Prestations de maintenance ou réparation

Les contrats clients portant sur des prestations de maintenance ou réparation incluent généralement une seule obligation de performance.

Pour les prestations de maintenance ou réparation, le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par la prestation du Groupe au fur et à mesure qu'elle est exécutée. Ainsi, l'obligation de performance est considérée comme étant satisfaite en continu.

Pour les prestations de maintenance, la reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance. Ces prestations étant rendu en continu sur la durée du contrat, le chiffre d'affaires est reconnu de manière étalée et à un rythme identique sur toute la durée du contrat.

Pour les prestations de réparation, la reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance. Ainsi, le chiffre d'affaires est reconnu à chaque prestation de réparation réalisée.

#### Vente de biens divers

Les contrats clients portant sur la vente de biens divers (exemple du DAS) incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien.

## COMPTES ANNUELS

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

### 1.8 Passif

Un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

### 1.9 Provision pour garantie

La société accorde des garanties dans le cadre des marchés qu'elle réalise avec ses clients. L'évaluation de la provision repose sur l'avancement des contrats en cours et une évaluation de risques spécifiques.

### 1.10 Provision pour engagements de retraite et médaille du travail - voir détails en note 12

#### 1.10.1 Provision pour engagements de retraite

Tous les engagements de la société sont provisionnés sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation par tranche d'âge, l'évolution des salaires et l'âge de départ à la retraite.

#### 1.10.2 Provision pour médaille du travail

La provision pour médaille du travail a été calculée selon les mêmes hypothèses que les indemnités de départ en retraite.

Les indemnités sont versées en fonction du nombre d'années de présence du salarié dans la société.

### 1.11 Transferts de charges

Le compte transfert de charges est utilisé pour transférer les charges comptabilisées initialement en charges selon leur typologie (exploitation, financières ou exceptionnelles).

### 1.12 Instruments financiers (actif/passif)

#### Application du règlement ANC 2015-05 Art 628-11 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

ASN France est exposée au risque de change lié à des opérations prévisionnelles libellées en dollars américains (USD) en lien avec son exploitation (produits et charges). Afin de couvrir ce risque, ASN France met en place des couvertures de change visant à sécuriser les cours des dépenses indirectes couvertes annuellement. Les instruments dérivés utilisés sont des contrats à terme, dont la maturité peut être ajustée par la mise en place de swaps de change.

ASN France a initialisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis appliqué à la clôture des comptes au 31 décembre 2024 les dispositions du règlement ANC 2015/05 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture d'application obligatoire aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En l'application de l'ANC 2015-05 Art 628-11 « les produits et charges (latents ou réalisés) relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. Par symétrie, le résultat de la couverture est présenté dans le même poste ou à défaut dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert. »

## COMPTES ANNUELS

Les principaux changements opérés ont été les suivants :

### (a) Réévaluation des comptes de tiers

En l'application de l'article 420-5 du PCG, ASN Marine doit présenter ses créances et dettes en monnaie étrangère au cours de clôture.

Les différences de conversion doivent être constatées :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (476),
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (477).

### (a) Présentation du compte de résultat au cours couvert moyen

Les factures ou réceptions qui impactent le compte de résultat en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours couvert initial.

A la clôture des comptes, un ajustement a été comptabilisé afin de présenter le compte de résultat couvert de la période au cours couvert spot moyen.

### (b) Effets réalisés des couvertures

Les effets des couvertures échues ont été différés au bilan en écart de conversion.

### (c) Effets des lettrages

Les effets liés aux lettrages des factures de 2024 ont été différés au bilan en écart de conversion.

### (d) Constat du report / déport

En l'application de l'article 628-13 du PCG, ASN Marine a retenu l'option de constater le report ou déport en résultat au même moment que la transaction couverte.

Ainsi, le report / déport est constaté au prorata de l'avancement des éléments couverts.

### (e) Effets latents des couvertures

En l'application de l'article 628-11, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Afin d'assurer cette symétrie, le solde des écarts de conversion au titre de la comptabilité de couverture USD a été soldé en contrepartie d'une écriture impactant le compte 521 Instruments financiers à terme.

Ainsi les impacts comptabilisés à l'ouverture de l'exercice 2024 sont résumés ainsi :

Détail de la correction d'erreur comptabilisée	Débit	Crédit	Montant MEUR*
Initialisation effets spots LTD YE2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-35,49
Initialisation report/déport - extourne lissage 2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-17,86
Initialisation report / déport LTD YE2023	47 - Écarts de conversion	672/772 - Résultat exceptionnel	-59,84
Lissage report / déport LTD YE2023	672/772 - Résultat exceptionnel	47 - Écarts de conversion	72,82
Écart cours initial versus cours moyen LTD YE2023	Résultat opérationnel	47 - Écarts de conversion	3,75

\* Montants signés vis-à-vis du P&L, positif correspond à une charge, négatif à un produit

S'agissant d'une correction d'erreur, nous avons comptabilisé ces impacts en résultat exceptionnel pour les effets relatifs au titre des exercices précédents et en résultat financier pour les effets de l'exercice 2024.

Les autres éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

## Note 2. Informations fiscales, consolidées et sociales

### 2.1 Informations fiscales

La société Alcatel Submarine Networks («ASN») est détenue à 100 % par ASN Holding SAS («ASNH») qui elle-même a été détenue à 100 % par Alcatel-Lucent SAS jusqu'à la date de cession des titres intervenue le 31 décembre 2024. De ce fait, les sociétés du Groupe ASN en France sont intégrées fiscalement dans le périmètre d'intégration Alcatel-Lucent SAS au titre de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est indiqué que les charges non déductibles en vertu de l'article 39-4 du même code, correspondant à une fraction des amortissements ou loyers des véhicules de tourisme, s'élèvent à 102 K€.

Le 28 décembre 2023, ASN France a signé une convention d'intégration du sous-groupe fiscale ASN au sein de l'intégration fiscale Nokia France précisant les nouvelles modalités de l'intégration fiscale entre la société intégrante ALU SA et les sociétés du Groupe ASN avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A ce titre, la charge d'impôt due par les sociétés du groupe ASN en France sera désormais payée à la société ASNH, tête du sous-groupe d'intégration fiscale et seule redevable de l'impôt vis-à-vis de la société intégrante ALU SA.

Dans le cadre de la cession de la société ASNH par Nokia, Alcatel-Lucent SAS (société intégrante), ASNH (Société Tête du Sous-groupe d'intégration), ASN et ASN Marine ont signé le 21 octobre 2024 une convention réglant les conséquences de la sortie des sociétés du groupe ASN du Groupe Intégré ALU (« Convention de Sortie »). La réalisation de la cession ayant pour effet de réduire la détention d'ALU dans le capital de ASNH, directement et indirectement, sous le seuil de 95 %, elle entraîne de ce fait la sortie de ASNH, ASN et ASN Marine du Groupe Intégré ALU ainsi que la sortie d'ASN et celle d'ASN Marine du sous-groupe d'intégration.

Il a notamment été prévu l'absence d'indemnisation d'ALU SAS au profit du Groupe ASNH au titre de la perte des déficits reportables constatés au titre des exercices Intégrés.

Le montant des crédits d'impôts recherche non encore remboursés par le Trésor Public a été remboursé aux sociétés par ALU SAS auprès d'ASNH puis restitué à ASN France avec application d'une décote calculée au taux d'actualisation de 2,8 %.

Enfin les conventions d'intégration antérieures ont été abrogées.

Du fait de la convention d'intégration fiscale et de l'utilisation d'une partie du crédit d'impôt recherche, la société n'a pas acquitté d'impôt sur les sociétés à Alcatel-Lucent en 2024 outre les contributions sociales dues au titre de l'année 2024.

### 2.2 Informations consolidées

Le 27 juin 2024, Nokia a annoncé la signature d'une promesse d'achat avec l'État français, représenté par l'Agence des Participations de l'Etat (« APE »), pour la vente de 80% des titres d'ASNH. La cession de 80% des titres d'ASNH détenus par Alcatel-Lucent SA auprès de l'APE est intervenue le 31 décembre 2024. Nokia conserve une participation de 20% et une représentation au Conseil d'administration.

A ce titre, ASN est intégrée globalement dans les comptes consolidés d'ASNH au 31 décembre 2024.

### 2.3 Informations sociales

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, la société décide de ne pas fournir l'information en matière de rémunération. En effet, la société étant sous forme de Société par Actions Simplifiée, cela reviendrait à délivrer une information individuelle.

## COMPTES ANNUELS

### Note 3. Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par une augmentation des prises de commandes de 62 % par rapport à 2024. Elles s'élèvent à 1.916 M€ en 2024, contre 1.180 M€ en 2023.

Les montants des principaux nouveaux contrats signés en 2024 sont les suivants :

- 1.533 M€ pour les systèmes Télécoms ;
- 263 M€ pour les systèmes Energy Solutions ;
- 107 M€ pour les services ;
- 13 M€ pour les upgrades.

### Note 4. Informations diverses

#### 4.1 Risques de change

La société couvre systématiquement les risques de change dès la présentation des offres par des garanties de change. A la conclusion définitive des opérations commerciales, ces garanties donnent lieu à des couvertures de change dont les échéances sont fonction des flux de trésorerie prévisionnels. Toutes ces opérations relèvent de la trésorerie centrale mise en place par ASNH depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, société avec laquelle ASN a signé une convention de gestion des opérations de couverture.

#### 4.2 Evènements postérieurs à la clôture

- **Intégration fiscale :**

ASNH a notifié le 17 janvier 2025 auprès de la Direction Générale des Finances Publiques la sortie des sociétés du Groupe ASN en France du groupe TVA constitué par Alcatel Lucent SAS à compter du 1er janvier 2025.

Le 25 mars 2025, la société ASNH, via son représentant légal, a informé la Direction des Grandes Entreprises (DGE) de la création d'un groupe d'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2025 avec les sociétés Alcatel Submarine Networks et Alcatel Submarine Networks Marine. ASNH se constituant seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés d'ASN en France.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale entre ASNH et Alcatel Submarine Networks et Alcatel Submarine Networks Marine est en cours de signature afin de déterminer les dispositions du nouveau Groupe d'intégration fiscale d'ASN en France applicable à compter du 1er janvier 2025.

La signature d'une convention de cash pooling entre la maison-mère et ses filiales est intervenue le 7 mai 2025 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2024. Celle-ci a organisé les modalités de fonctionnement de la procédure de cash pooling : objet, durée, fixation des taux d'intérêts dus par les sociétés débitrices et rémunération des comptes courant créditeurs, clauses de suspension, clauses de résiliation anticipée, la juridiction compétente en cas de litige, le droit applicable.

#### 4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges au 31 décembre 2024 au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2024 s'élèvent à 600 000 € HT.

## COMPTES ANNUELS

**Notes sur le bilan :****Note 5. Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Logiciels	Brevets Licences	Frais R&D	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 980	33 500	14 579	50 059
Acquisitions	37	-	-	37
Cessions / Sorties	(150)	-	-	(150)
au 31 décembre 2024	1 867	33 500	14 579	49 946
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	(1 836)	(27 100)	(14 579)	(43 515)
Dotations	(52)	(1 600)	-	(1 652)
Reprises sur éléments sortis	150	-	-	150
au 31 décembre 2024	(1 738)	(28 700)	(14 579)	(45 017)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	144	6 400	-	6 544
au 31 décembre 2024	129	4 800	-	4 929

## COMPTES ANNUELS

## Note 6. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations Techniques, Matériel	Autres immobilisations corporelles	En-cours	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
au 1er janvier 2024	2 386	139 854	198 174	12 496	34 880	387 790
Acquisitions	-	5 601	8 596	905	16 748	31 850
Cessions / Mises hors-service	-	(365)	(14 179)	(520)	-	(15 064)
Reclassement	-	6 145	16 838	788	(23 771)	-
au 31 décembre 2024	2 386	151 235	209 429	13 669	27 857	404 576
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
au 1er janvier 2024	-	(58 916)	(136 290)	(5 790)	-	(200 996)
Dotations aux Amortissements	-	(8 841)	(14 219)	(1 967)	-	(25 027)
Dotations aux Provisions	-	-	-	-	-	-
Reprises sur éléments sortis	-	296	13 861	489	-	14 646
Reprises Provisions	-	410	-	-	-	410
au 31 décembre 2024	-	(67 051)	(136 648)	(7 268)	-	(210 967)
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>						
au 1er janvier 2024	2 386	80 938	61 884	6 706	34 880	186 794
au 31 décembre 2024	2 386	84 184	72 781	6 401	27 857	193 609

Les immobilisations en-cours concernent principalement des investissements sur le site de production de Calais, notamment les nouveaux bâtiments.

## COMPTES ANNUELS

## Note 7. Immobilisations financières

Immobilisations Financières : brut et provisions

En milliers d'euros	Participations et autres titres	Créances rattachées Groupe	Autres Immobilisations financières	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	363 552	253	629	364 434
Acquisitions / augmentations	-	-	30	30
Cessions / diminutions	-	(253)	-	(253)
au 31 décembre 2024	363 552	-	660	364 212
<b>DEPRECIATIONS</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	(188 914)	-	-	(188 914)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	12 045	-	-	12 045
au 31 décembre 2024	(176 869)	-	-	(176 869)
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>				
au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	174 638	253	629	175 520
au 31 décembre 2024	186 683	-	660	187 343

Les créances rattachées à des participations comptabilisées au 31 décembre 2023 correspondaient aux prêts accordés par ASN France et remboursés au cours de l'exercice par sa filiale ASN Brazil conformément à l'échéancier.

Les « Autres immobilisations financières » correspondent à des dépôts et cautionnements pour 660 K€.

Le détail des titres de participations se présente comme suit :

En milliers d'euros	BRUT 2023	ACQUISITION	CESSION	BRUT 2024
- Alcatel Submarine Networks Marine	79 828			79 828
- Alcatel Submarine Networks UK Ltd	256 000			256 000
- Alcatel Submarine Networks Danemark ApS	-			-
- Alcatel Submarine Networks USA Inc.	1			1
- Alcatel Submarine Networks Norway AS	27 698			27 698
- Alcatel Submarine Networks Hong Kong Ltd	-			-
- Alcatel Submarine Networks Brazil LTDA.	23			23
- Alcatel Submarine Networks Cape Verde LDA.	2			2
<b>TOTAL</b>	<b>363 552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363 552</b>

## COMPTES ANNUELS

Le détail des provisions sur titres de participations se présente comme suit :

En milliers d'euros	Amortissement 2023	Dotation	Reprise	Amortissement 2024
- Alcatel Submarine Networks Marine	0			0
- Alcatel Submarine Networks UK Ltd	-166 711		11 815	-154 896
- Alcatel Submarine Networks Danemark ApS	0			0
- Alcatel Submarine Networks USA Inc.	0			0
- Alcatel Submarine Networks Norway AS	-22 203		230	-21 973
- Alcatel Submarine Networks Hong Kong Ltd	0			0
- Alcatel Submarine Networks Brazil LTDA.	0			0
- Alcatel Submarine Networks Cape Verde LDA.	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>-188 914</b>	<b>0</b>	<b>12 045</b>	<b>-176 869</b>

Les reprises de provisions sur titres concernent les titres détenus sur ASN UK et ASN Norway et reflètent l'amélioration des capitaux propres sur l'exercice provenant du résultat positif de l'exercice au titre de 2024.

### Note 8. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Matières et approvisionnements	En cours	Produits intermédiaires et finis	Total
<b>Montants au 1er janvier 2024</b>				
Brut	55 285	50 797	3 626	109 708
Dépréciation	(11 283)	(12 102)		(23 385)
<b>Variations</b>				
Brut	(4 128)	415	(3 011)	(6 723)
Dépréciation	217	4 717	0	4 934
<b>Montants au 31 décembre 2024</b>				
Brut	51 157	51 212	615	102 985
Dépréciation	(11 066)	(7 385)		(18 451)
<b>Stocks et en-cours nets</b>				
au 1er Janvier 2024	44 002	38 695	3 626	86 323
au 31 décembre 2024	40 092	43 827	615	84 534

## COMPTES ANNUELS

Les stocks bruts détenus par ASN au 31 décembre 2024 pour 102.985 K€ sont principalement constitués de :

- Matières premières destinés à être intégrées dans le processus de production des câbles pour 26.502 K€ (principalement acier, cuivre, fibre optique, élément d'assemblage, polyéthylène)
- Câbles en cours de fabrication dans l'usine de Calais pour 18.906 K€
- Câbles en cours d'installation auprès des clients mais dont le transfert de propriété n'est pas intervenu pour 18.733 K€
- Stock de matériel SLTE (équipement terminal de ligne sous-marine) pour 11.039 K€
- Pièces de rechange pour 8.079K€
- Frais fixes réintégré en stock pour 5.294K€
- Stock de pièces en consignation auprès de sous-traitants pour 3.955K€
- Stock de fuel pour 3.688 K€
- Stock de matériel PRM pour 2.160 K€ (Permanent Reservoir Monitoring)
- Autres pour 4.629K€ (matières consommables, UJ kit,...).

La variation négative des stocks observée en 2024 pour (6.723) K€ provient principalement :

- de la diminution des stocks de câbles en cours de fabrication pour (10.070) K€ en raison du ralentissement de la production intervenue en fin d'année du fait de l'incertitude sur le projet ORYX ;
- de la diminution du stock de matériel PRM pour (8.082) K€ en raison du report de l'entrée en commande ferme des contrats MERO 3 & 4 ;
- de l'augmentation du stock de câble en cours d'installation pour +9.242 K€ en raison des problèmes géopolitiques dans la zone en Mer rouge qui a ralenti les opérations marines ainsi que des stocks fabriqués pour le contrat ORYX dont les opérations d'installations ont été suspendues ;
- de l'augmentation de stocks de matériels en consignation auprès des sous-traitants du fait du ralentissement du plan de production.

### Note 9. Créances d'exploitation

En milliers d'euros	2024	2023
Avances et acomptes sur commandes	23 490	9 018
Clients et comptes rattachés	391 205	336 600
Personnel et organismes sociaux	40	2
Créances vis-à-vis de l'Etat	26 742	26 760
Créances vis-à-vis des sociétés du groupe	136 275	62 325
Charges constatées d'avance	2 007	842
<b>TOTAL</b>	<b>579 759</b>	<b>435 546</b>

Les avances et acomptes fournisseurs concernent principalement des avances auprès :

- d'agents portuaires pour des prestations de remorquage, stationnement, ravitaillement, sécurité et coûts de changement d'équipage des navires ainsi que la rétribution de ces agents ;
- de sociétés en charge du dédouanement des marchandises afin de payer les taxes et frais locaux.

Le montant des avances varie en fonction des besoins opérationnels et en particulier des opérations marine relatives au contrat d'installation de câbles sous-marins.

Les créances Clients et comptes rattachés sont composées des :

## COMPTES ANNUELS

- soldes des créances clients correspond aux facturations émises vers les clients et non encore réglées conformément au calendrier d'appel de trésorerie défini dans les contrats clients en fonction de jalon contractuels relatifs aux étapes clés du contrat : finalisation de l'itinéraire du câble, production des équipements et installation du câble. Le montant des créances reconnus dans les comptes dépend donc du degré d'avancement des projets.
- des factures à établir du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

Les soldes des créances clients et des factures à établir varient en fonction de l'avancement des projets et des termes contractuels de facturation.

Les créances vis-à-vis de l'Etat sont principalement constituées du crédit d'impôt recherche, des crédits de TVA à l'étranger et des subventions d'exploitation.

Les créances sur les sociétés du groupe sont principalement constituées des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de cash-pooling avec ASNH.

Les charges constatées d'avance incluent uniquement des charges d'exploitation.

### Note 10. Etat des échéances des créances

VALEURS BRUTES En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Prêts	0	0	0
Créances rattachées / Participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	660	660	0
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>660</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Avances et acomptes sur commandes	23 490	23 490	
Créances clients et comptes rattachés	391 923	391 923	
Créances Groupe	136 275	136 275	
Personnel et organismes sociaux	40	40	
Créances vis-à-vis de l'Etat	26 742	12 712	14 030
Charges constatées d'avance	2 007	2 007	
<b>TOTAL</b>	<b>580 477</b>	<b>540 950</b>	<b>14 030</b>

Les autres créances à plus d'un an se rapportent au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2024. Aucune autre créance au bilan n'a une échéance supérieure à 1 an.

## COMPTES ANNUELS

## Note 11. Situation nette

En milliers d'euros	Capital	Réserve légale	Autres Réserves	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31 Décembre 2023	112 013	24 580	3 949	49 388	93 161	(13 766)	269 325
Affectation du résultat 2023					(13 766)	13 766	0
Dividende versé							0
Augmentation du Capital							0
Réduction du Capital							0
Changement de méthode comptable							0
Résultat de l'exercice 2024						26 618	26 618
Situation au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	112 013	24 580	3 949	49 388	79 395	26 618	295 943

Le capital au 31 décembre est composé de 37 337 826 actions de 3 euros de valeur nominale, toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficiant des mêmes droits.

## Note 12. Provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Provision utilisée	Provision non utilisée	Montant 31/12/2024
Provision pour investissement	0				0
Amortissements dérogatoires	685	0	(340)	0	345
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>(340)</b>	<b>0</b>	<b>345</b>

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Provision utilisée	Montant 31/12/2024
Provision pertes de change	0	28		28
Provision pour engagements de retraite	16 618	5 148	-1 798	19 969
Provision médailles du travail	5 398	618	-625	5 391
Provision pour garanties	40 815	8 046	-13 249	35 613
Provision pour pénalités	0			0
Provision perte à terminaison	0			0
Autres provisions pour risques	3 052	5 191	-2 960	5 282
<b>TOTAL</b>	<b>65 884</b>	<b>19 032</b>	<b>(18 633)</b>	<b>66 284</b>

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour le calcul de la provision pour engagements de retraite au 31/12/2024 :

- une actualisation à 3,40 % avec inflation et un taux d'inflation à 2 %,
- un taux d'augmentation des salaires de 3,3 % hors inflation,

## COMPTES ANNUELS

- une table de mortalité : INSEE TH 2000-2002 (Hommes) et INSEE TF 2000-2002 (Femmes),
- un taux de charges sociales de 47%.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 62 à 64 ans pour les non-cadres et de 64 à 67 ans pour les cadres en fonction de l'année de naissance des salariés et conformément à la réglementation française.

La dotation de l'exercice impacte les charges d'exploitation pour 1 693 K€ et les charges financières pour 3 454 K€.

La provision pour médailles du travail a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2024 selon les mêmes hypothèses que pour les engagements de retraite

La provision pour garantie correspond à la garantie légale accordée aux clients pour les contrats de biens et services conformément aux dispositions légales et contractuelles. La société provisionne le coût estimé pour la réparation ou le remplacement des produits sous garantie standard au moment où le chiffre d'affaires est reconnu. L'estimation de la provision est basée sur l'expérience historique du niveau de réparations et de remplacements.

Des provisions pour garantie spécifique sont également comptabilisées pour les produits couverts par une garantie mais dont les taux de panne ne sont pas connus ou pertinents mais également pour les extensions de garantie accordées.

Les autres provisions correspondent aux provisions sur les stocks détenus par des tiers mais pour lesquels ASN a une obligation de rachat des matériels non utilisables à court terme ou obsolètes.

Les provisions pour engagements de retraite et autres provisions pour risques (stocks déportés chez EINEA, litige commercial) ne sont pas déductibles fiscalement.

PROVISIONS ACTIF CIRCULANT	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant 31/12/2024
Stocks	23 385	9 385	(14 319)	18 451
Créances clients	425	633	(341)	718
Disponibilités	9	0	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>23 819</b>	<b>10 018</b>	<b>(14 660)</b>	<b>19 177</b>

La variation des provisions sur stocks pour 4.934 K€ provient principalement :

- de la reprise de provision pour l'inventaire Cable maintenance +1,293 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de matériel défectueux (notamment ceux dégradés lors du processus de délamination d'acier inoxydable) pour 1.522 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de câbles non conforme pour +1,464 K€
- de la reprise de provision consécutif à la mise au rebut de fibre optique pour +641 K€ (casse fibre lors du processus de production)

## COMPTES ANNUELS

PROVISIONS ACTIF IMMOBILISE	Montant 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant 31/12/2024
Immobilisations Corporelles	1 668	0	(410)	1 258
Titres de Participation	188 914	0	(12 045)	176 868
<b>TOTAL</b>	<b>190 582</b>	<b>0</b>	<b>(12 455)</b>	<b>178 127</b>

La reprise de provision sur immobilisation corporelles pour 410 K€ est liée à un retraitement de charge d'amortissement excédentaire généré par l'ERP sur quatre bâtiments de Calais (E, V, T, F) qui ont fait l'objet d'une dépréciation en 2016 pour 6,9 M€ à la demande de Nokia.

La valeur brute des bâtiments ainsi que le plan d'amortissement n'ont pu être révisés dans le module des immobilisations.

L'impact de cette reprise d'excès d'amortissement va courir jusque 2035.

La valeur des titres détenus a été mise à jour en selon la quote-part de situation nette par le passif des filiales au 31 décembre 2024 établie à partir des comptes statutaires. ASN France a ainsi constaté :

- La reprise de provision pour dépréciation des titres Alcatel Submarine Networks Ltd d'un montant de 11,8 millions d'euros,
- La reprise de provision pour dépréciation des titres Alcatel Submarine Networks Norway AS, d'un montant de 0,2 million d'euros.

### Note 13. Dettes financières et autres emprunts

	Dettes Groupe	Crédits bancaires court terme	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 1er janvier 2024	3 055	0	0	3 055
Nouveaux emprunts et dettes	0			0
Remboursements diminutions	(3 055)			(3 055)
au 31 décembre 2024	0	0	0	0

Les dettes Groupe déclarées au 31 décembre 2023 concernaient les comptes créditeurs de cash pooling auprès de Nokia. Au 31 décembre 2024, les positions de compte courants avec ASNH présentaient un solde net débiteur comptabilisé en autres créances (cf Note 9).

## COMPTES ANNUELS

## Note 14. Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	2024	2023
Avances et acomptes recus sur commandes	347 228	211 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	270 925
Personnel et organismes sociaux	52 464	42 536
Etat	7 017	6 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	11 577
Produits constatés d'avance	8 669	467
Autres créditeurs *	10 056	14 425
<b>TOTAL</b>	<b>704 194</b>	<b>557 754</b>

\* dont 5.827 K€ relatif aux instruments financiers - passif et 3.952K€ relatifs à des flux d'encaissement non affectés.

Les avances et acomptes reçus sur commande pour 347 M€ concernent les encaissements clients reçus en avance conformément aux échéanciers de facturation et pour lesquels le chiffre d'affaires n'a pas encore été reconnu (comptabilisation des contrats à l'avancement).

Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation et sont relatifs à la refacturation anticipée des coûts de mise en autonomie du groupe ASN auprès de Nokia.

## Note 15. Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Emprunts et dettes Financières Groupe				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 870	271 870		
Dettes fiscales et sociales	59 481	59 481		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 890	6 890		
Avances et acomptes recus sur commandes	347 228	347 228		
Produits constatés d'avance	8 669	8 669		
Autres dettes	10 056	10 056		
<b>TOTAL</b>	<b>704 194</b>	<b>704 194</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les avances et acomptes reçus sur commandes correspondent aux appels de trésorerie payés par les clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés.

Les produits constatés d'avance pour 8,7 M€ sont relatifs à la refacturation anticipée auprès de Nokia des coûts de mise en autonomie du Groupe ASN.

Les autres dettes correspondent aux instruments financiers passif pour 5,8 M€ et à un produit d'assurance perçu par ASN pour le compte de Nokia qui a été remboursé en 2025 pour 3,8 M€.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

## COMPTES ANNUELS

## Note 16. Charges à payer

En milliers d'euros	2024	2023
<b>Principales charges à payer au titre :</b>		
- des emprunts auprès des établissements de crédit des dettes financières diverses		
- des fournisseurs (factures à recevoir)	220 065	244 309
- de l'Etat	1 767	2 080
- du personnel	36 677	26 306
- des organismes sociaux	13 552	9 957
- des sociétés du Groupe	4 339	4 356
- des créanciers divers		
<b>Factures et avoirs à émettre :</b>		
- des créances groupe		8 670
- des débiteurs divers		

## Note 17. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant des effets de commerce figurant dans certains postes du bilan : Néant

**Notes sur le résultat :**

## Note 18. Chiffre d'affaires

Les ventes se répartissent ainsi :

Par localisation géographique des clients

	2024	2023
EUROPE, MOYEN-ORIENT & AFRIQUE	570 638	685 539
ASIE-PACIFIQUE	241 815	290 833
AMERIQUES	274 459	162 168
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 912</b>	<b>1 138 540</b>

Le chiffre d'affaires a été en recul de 51.628 K€ au cours de l'exercice 2024 comparé à 2023 en raison :

- des problèmes d'instabilité et de sécurité en mer rouge qui ont ralenti les activités marine (installation et déploiement de câbles sous-marins) sur plusieurs contrats clients,
- de la suspension du contrat ORYX,

## COMPTES ANNUELS

- de problèmes de chaînes d’approvisionnement sur certains matériels (unité de dérivation sous-marine).

**Note 19. Achats marchands et autres achats et charges externes**

En milliers d’euros	2024	2023
Achats de matières premières et autres approvisionnements	233 185	317 252
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(21 001)	(18 115)
Autres achats et charges externes	721 052	685 363

Les achats consommés ont diminué de 84.067 K€ comparé à l’exercice 2023. Cette variation s’explique par un ralentissement de l’activité qui a impacté les volumes d’achats, la nature du chiffre d’affaires reconnu (intensification de l’activité Marine - installation et déploiement du câble) qui a généré moins d’activité de production (19.914 Kms de câbles produits en 2024 contre 45.383 kms en 2023 et 3.145 amplificateurs produits en 2024 contre 6.540 en 2023) et par une amélioration de la marge sur projet de +2,7 pts.

L’augmentation des charges externes (+35.689 K€) en 2024 provient principalement des variations de coûts suivants :

- Équipements bateaux : utilisation des bateaux plus intensives en 2024 et augmentation des coûts de personnel des navires et du carburant pour +63.672 K€ ;
- Frais de R&D externalisés : augmentation des dépenses et notamment des ressources externes pour supporter le démarrage des nouveaux programmes R&D (smarts...). Les coûts des prestataires R&D ont fortement augmenté entre 2024 et 2023 de +5.943 K€;
- Diminution des dépenses de sous-traitance pour (15.248) K€ comparé à 2023 qui provient de la baisse des volumes de production et à une diminution des prestations externalisées liée à l’activité marine qui avait été particulièrement intensive en 2023 sur certains projets (Timor, Highcler et SX Next),
- Diminution des dépenses d’assurances pour (9.616) K€
- Diminution des frais d’électricité en raison d’une baisse tarifaire du prix de l’énergie renégocié en 2024 pour (8.769) K€

**Note 20. Résultat courant**

Le résultat courant de l’exercice est une perte de (21.355) K€ et provient de la perte d’exploitation de (48.142) K€ compensée partiellement par le résultat financier positif de 26.786 K€.

Le résultat financier inclue principalement :

- le coût de l’endettement financier brut (charges sur la dette nette constituée des emprunts et des autres dettes financières y compris les intérêts financiers calculés sur les dettes de crédit-bail),
- les pertes de change nettes pour (32.298) K€ relatifs aux instruments financiers pour couvrir son risque de change et son risque d’achat de matières premières,
- les effets d’actualisation des indemnités de départ en retraite pour (3.454) K€,
- un dividende reçu de sa filiale ASN Marine pour 52.540 K€, et
- des reprises de provisions sur titres de ses filiales ASN UK et ASN Norway pour 12.045 K€.

## COMPTES ANNUELS

## Note 21. Résultat exceptionnel

	2024	2023
(Dot)/Rep exc provis dépréc.créances & créances except.		
(Dot)/Rep exc. provis dépréciation des stocks		
Dot/reprise provis et charges de restructuration	0	0
(Dot)/Rep Amortis. Dérogatoires	340	566
(Dot)/Rep Autres Provisions pour risques	200	3 238
Produit net de cession sur titres de participation		
Autres produits et charges exceptionnels	35 860	2 854
Charge nette de cession d'immobilisations Corporelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>36 400</b>	<b>6 658</b>

Le résultat exceptionnel est un gain de 36.400 K€ et provient principalement de l'impact de la correction d'erreur comptabilisée dans le cadre le mis en conformité des comptes de la société avec le règlement ANC 2015/05 qui a généré un produit exceptionnel de 36.630 K€. (cf Note 1.12 Instruments financiers (actif/passif))

## Note 22. Impôts sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation des salariés	Crédits d'impôts et autres	2024	2023
<b>RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT</b>	(21 355)	36 400			15 045	(27 618)
Participation des salariés			(2 848)		(2 848)	0
(Impôt sur les bénéfices)/Credits d'impôts (1)				14 421	14 421	13 852
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>					<b>26 618</b>	<b>(13 766)</b>

(1) Dont 14 M€ de crédits d'impôts recherche au titre de l'exercice 2024 et 0,4 M€ d'ajustement du CIR au titre de l'exercice 2022.

La société a constaté un résultat fiscal déficitaire au titre de l'exercice 2024 de (39.295) K€. Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée.

Le montant des déficits reportables a ainsi été porté à 768.043 K€ à la clôture de l'exercice. Cependant ces déficits reportables seront perdus au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la sortie de l'intégration fiscale de Nokia France

**Informations complémentaires :****Note 23. Effectifs (moyenne annuelle)**

	2024	2023
Cadres	730	697
Employés, techniciens, agents de maîtrise	301	303
Ouvriers	240	253
<b>TOTAL</b>	<b>1 271</b>	<b>1 253</b>

**Note 24. Engagements hors-bilan**

En milliers d'euros	2024	2023
<b><u>1. Engagements réciproques</u></b>		
Achats de devises et matières premières à terme	1 136 410	1 051 455
Ventes de devises à terme	2 445 817	2 041 824
<b><u>2. Engagements reçus</u></b>		
Engagement locatifs	41 995	33 384
Garanties parentales	2 350 627	2 118 770
<b><u>3. Autres engagements donnés</u></b>		
Obligations fermes d'achat (matières premières)	36 920	22 904
Obligations fermes d'achat (Time charter)	405 829	393 096
Garantie de bonne exécution	597 253	412 597
Engagements sur location	101 961	37 550
Autres garanties	73 007	100 804

Les engagements d'achat et de vente à terme de devises sont contractés auprès de la Trésorerie Centrale ASNH envers d'établissements bancaires.

Les engagements locatifs reçus concernent une partie du site de Calais loué auprès de la société Nexans ainsi que l'engagement reçu de Nokia auprès du bailleur Vailog pour la location du site des Ulis.

Les garanties parentales correspondent aux garanties financières émises par les maisons mères d'ASN France Nokia Corporation (pour les contrats clients signés jusqu'en 2022) et ASNH (depuis 2022) auprès de clients dans le cadre des contrats d'installation et ventes de câbles.

Les Obligations fermes d'achats de matières premières correspondent aux instruments financiers d'achats de cuivre et fuel contractés d'établissements bancaires.

Les garanties de bonne exécution sont émises d'institutions financières dans le cadre des contrats d'installations et ventes de câbles.

## COMPTES ANNUELS

Les engagements sur location correspondent aux montants des loyers restant à courir à la date de clôture des comptes pour les contrats de location mobilière et immobilière d'une durée excédant 1 an.

### Note 25. Subventions perçues

La société ASN a perçu au titre de l'exercice 2024 des subventions d'exploitation dans le cadre de projets de recherche et développements (climate change, SMART, SMD3). Le montant des produits reconnus au compte de résultat a été effectué à l'avancement des dépenses et s'est élevé à 5,5 M€ en 2024.

### Note 26. Transactions avec les parties liées

Le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- L'actionnaire majoritaire d'ASNH soit l'Agence des Participations de l'Etat (APE). L'APE incarnant l'Etat actionnaire, nous avons retenu comme partie liée l'Etat ainsi que l'ensemble des participations de l'Etat et principalement les Groupes ORANGE, ENGIE et EDF,
- L'actionnaire minoritaire de ASNH : le Groupe Nokia (Nokia Oyj).

Les actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière 2024 et 2023 relatifs aux parties liées sont les suivants :

mEUR	31/12/2024	31/12/2023
Créances et autres actifs	1 242	18 369
Fournisseurs et autres passifs	-13 961	-11 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	59 270
Avances et acomptes reçus	-56 854	-42 196

Les comptes de créances et autres actifs incluent les créances commerciales auprès d'Orange désormais considérée comme une partie liée depuis le 31 décembre 2024 et le rachat du Groupe ASN par l'Agence des Participations de l'Etat.

Les comptes de fournisseurs et autres passifs incluent principalement des dettes fournisseurs avec les fournisseurs EDF et ENGIE considérés comme des parties liées depuis le 31 décembre 2024 et le rachat du Groupe ASN par l'Agence des Participations de l'Etat.

Les comptes de Trésorerie et équivalent de Trésorerie correspondaient à la position des comptes de cash pooling auprès de Nokia en 2023. Cette activité a été reprise par ASNH en 2024.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux avances reçues pour des contrats de construction de la part d'Orange.

## COMPTES ANNUELS

## Note 27. Renseignements concernant les filiales et participations

La situation ci-dessous concerne l'exercice 2024. En cas d'exercice différent, cela est précisé plus bas.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Milliers de	Euros et devises	Euros et devises	%	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros et devises	Euros et devises	Euros
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société</b>										
<b>1 - FILIALES (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
<b>1.1 - FRANCE</b>										
Alcatel Submarine Networks Marine	100	244 251	100%	79 829	79 829			198 498	90 194	52 540
<b>1.1 - ETRANGER</b>										
Alcatel Submarine Networks UK Ltd (GBP) (1)	10 000	83 834	100%	256 000	101 104			101 842	6 237	
Alcatel Submarine Networks USA Inc. (USD) (4)	1	242	100%	0,9	0,9			2 206	53	
Alcatel Submarine Networks HK (HKD) (5)	1	883	100%	0,1	0,1			3 973	101	
Alcatel Submarine Networks Danemark ApS (DKK) (2)	7 500	27 715	100%	0	0			8 221	1 051	
Alcatel Submarine Networks Norway AS (NOK) (6)	6 799	60 720	100%	27 698	5 724			203 543	7 735	
ASN Cabo Verde Lda (CVE) (3)	200	6 920	95%	1,7	1,7			15 915	500	
Alcatel Submarine Networks BRAZIL LTDA (BRL) (7)	121	1 539	100%	22,5	22,5			2 761	1 048	

(1) Alcatel Submarine Networks UK Ltd (GBP) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(2) Alcatel Submarine Networks Danemark ApS (DKK) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(3) ASN Cabo Verde Lda (CVE) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(4) Alcatel Submarine Networks USA Inc : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(5) Alcatel Submarine Networks HK : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(6) Alcatel Submarine Networks Norway AS (NOK) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.

(7) Alcatel Submarine Networks BRAZIL LTDA (BRL) : Il s'agit des chiffres disponibles à ce jour pour l'exercice 2024.